

Monsieur le Préfet Pierre Dartout
Préfecture de la région Provence-Alpes-
Côte d'Azur
Place Félix Baret – CS 80 001
13 282 Marseille Cedex 06

Paris, le 7 Avril 2019

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous solliciter en ce qui concerne une opération immobilière réalisée sur la commune d'Allauch et qui fait l'objet d'une vive polémique.


En 2016, une Société Civile Immobilière détenue par le Maire de Cadolive, M. Serge Perottino, a obtenu un permis de construire délivré par le Maire de la commune d'Allauch tendant à la réhabilitation du château de Carlevan. Je précise que ces deux communes sont situées dans ma circonscription, la 10^{ème} des Bouches-du-Rhône.

L'exécution des travaux n'a manifestement pas été conforme à la destination que lui imposait le permis et a abouti en une destruction totale de ce monument, fort de deux siècles d'histoire.

Une telle action vient de nouveau jeter le discrédit sur l'action publique et sollicite dès lors, conformément à vos pouvoirs de représentant de l'État dans le département, une action de votre part afin de garantir le respect du droit applicable. Nos concitoyens ne supportent plus ces petits arrangements entre amis dans l'hypothèse de la caractérisation d'une illégalité quelconque.

Des faits subséquents ont en outre été révélés dans la presse faisant clairement apparaître l'embarras du Maire et sa volonté de contrôler l'affaire au point de menacer le journaliste s'étant chargé de rendre compte de cette polémique.

Je vous en remercie par avance et vous souhaite de recevoir, dans l'attente, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.



François-Michel Lambert